

M. Xavier ROSEREN  
*Député de Haute-Savoie*

**Monsieur Jean-Louis BERTOLUZZI**  
**Maire de Combloux**  
accueil@mairie-combloux.fr

Paris, le 21 juin 2018

Monsieur le Maire,

Lors de la séance publique en date du 21 juin, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites.

Bien que la proposition de loi initiale était disproportionnée et discriminatoire, le travail mené par la majorité a permis d'aboutir à un texte cohérent permettant de prendre en compte les réalités locales.

Ainsi, le texte adopté prévoit notamment la création d'une amende forfaitaire délictuelle en cas d'occupation illégale et le rétablissement des pouvoirs de police spéciale aux maires dès lors que la commune a rempli ses obligations en terme d'accueil. Le maire retrouve ainsi son pouvoir d'expulsion, et ce indépendamment de la réalisation des obligations incombant à l'EPCI auquel il appartient. Ces nouveaux dispositifs permettront de mettre fin à des situations préjudiciables vécues sur nos territoires.

Malgré ces avancées, le groupe Les Républicains a décidé de ne pas voter ce texte, privilégiant ainsi la stratégie politique au détriment des réalités locales et pénalisant ainsi les élus locaux de nouveaux moyens d'action concrets et efficaces.

Cette proposition de loi va désormais être renvoyée au Sénat pour examen et j'espère que la que les sénateurs le voteront à l'identique afin d'assurer une entrée en vigueur rapide de ces nouvelles dispositions. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'avancée de la procédure législative et du vote définitif de ce texte.

Par ailleurs, j'ai bien conscience que ces mesures ne sont pas suffisantes et que d'autres sujets doivent être abordés. A ce titre, je tiens également à vous informer que j'ai défendu, lors de l'examen du projet de loi relatif à l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, un amendement visant à comptabiliser les terrains d'accueil des gens du voyage au titre des logements sociaux dont le seuil est imposé par la loi dite « SRU ». Soyez également assuré que je poursuis le travail initié sur le sujet avec mes collègues députés LREM de la Haute-Savoie et la Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur, Madame Jacqueline Gourault.

.../...

Je me tiens à votre entière disposition si vous souhaitez échanger sur le sujet ou sur toute autre thématique.

Afin de suivre mon actualité, je vous invite à vous inscrire à ma newsletter sur mon site internet (<http://roseren.com>) et de suivre mon compte Facebook.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma respectueuse considération.



**Xavier Roseren**